

Conditions de location des mobile-homes, chalets et cabanes toilées

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Seules les personnes figurant sur le contrat pourront séjourner au camping.

- La réservation est effective à réception du contrat de réservation dûment rempli et après le règlement de l'acompte de 25 % et des 20 € de frais de dossier. Il vous appartient de vérifier l'exactitude des informations validées par vos soins (dates de séjour, options, coordonnées, participants) et de nous signaler toute erreur éventuelle dans les meilleurs délais. Toute réservation passée sur le site internet du camping constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le client et le camping.
- Le règlement du solde doit être effectué au maximum 30 jours avant la date d'arrivée et comprend les taxes de séjour pour toute personne de plus de 18 ans. **ATTENTION : passé le délai des 30 jours, la réservation sera considérée comme annulée et l'hébergement sera remis en vente.** Les sommes déjà versées seront conservées à titre d'indemnités de rupture de contrat.
- **Réservation à moins de 30 jours de l'arrivée :** le montant total du séjour (incluant frais de dossier et taxes de séjour) sera demandé par carte bancaire au moment de la réservation.
- Le règlement par chèques vacances « connect » de l'ANCV est accepté.
- **NB : les chèques bancaires et les chèques vacances « classic » (papier) ne sont pas acceptés.**
- Si une modification du séjour est demandée et entraîne une augmentation du coût du séjour, la somme à verser vous sera transmise par e-mail (ou courrier) afin que vous puissiez procéder au règlement validant la nouvelle réservation.
- Conformément à l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier, les paiements en espèces supérieurs à 1.000 € ne seront pas acceptés pour les résidents français.
- **Pour des raisons évidentes de gestion, l'attribution d'un numéro précis d'emplacement n'est pas garantie. Nous faisons toujours notre maximum pour répondre à toutes les exigences (groupes, familles, contraintes médicales, etc.).**
- Parking pour une voiture.
- **Tous les mobiles homes, chalets et cabanes toilées sont non-fumeurs.**
- **Location possible uniquement sur réservation :** draps, serviettes ou matériel de puériculture. Nous consulter maximum 30 jours avant l'arrivée (stock limité). Surcoût applicable en cas de restitution en mauvais état.
- **Pour toutes les locations : arrivée à partir de 16h30, départ avant 10h. Ces heures sont à respecter impérativement.**
- À certaines dates de basse saison, la location est possible à la nuitée (minimum deux nuits). **Nous consulter.**
- Dans tous les cas, l'arrivée doit toujours avoir lieu avant 20h ; la réception étant ouverte de 8h à 20h.
- La livraison de matériel médical volumineux (lit médicalisé, lève-personne) doit avoir lieu le jour de l'arrivée à partir de 10h, le matériel devant être récupéré le jour du départ avant 14h. Merci d'en faire part à votre prestataire, que nous guiderons jusqu'à votre hébergement.
- **À l'arrivée (ou avant, via l'application Swikly), il est demandé une caution globale de 300 € par hébergement (500 € pour les OCEANE SPA), sont acceptés les chèques ou les cartes bancaires, sauf Amex. NB : espèces non acceptées.** Celle-ci sera restituée le jour du départ si la location est rendue en parfait état de propreté et qu'aucune détérioration n'a été constatée après l'état des lieux. Des frais de ménage pourront être retenus sur la caution si celui-ci n'a pas été réalisé en fin de séjour, à hauteur de 100 € par hébergement (ou 200 € pour les catégories RIVIERA, PACIFIC, PROVENCE et OCEANE SPA). Dans le cas où des détériorations sont constatées, leur montant sera retenu sur la caution s'il n'excède pas 300 €, ou au réel, dans tous les cas après réception d'un devis fournisseur tenu à la disposition du client.
- Caution carte magnétique d'accès : 30 € par véhicule.
- **Aucune remorque bateau ou véhicule supplémentaire (options payantes) ne seront acceptés sans accord préalable de la Direction.**
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un responsable légal durant toute la durée du séjour au risque de se voir refuser l'accès au camping.

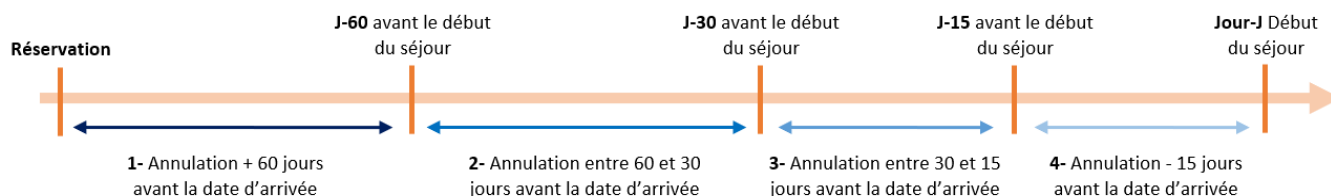
MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT DE VOTRE SEJOUR :

Modification de votre réservation : Une demande de modification du séjour (*dates, type d'hébergement*) peut être faite auprès du camping (*par courrier ou e-mail*), dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation.

Toute demande de prolongation de séjour ou de changement de catégorie de location sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de modification de séjour intervenant 15 jours avant la date d'arrivée ne sera pas acceptée.

Annulation du fait du client : en cas d'annulation, merci d'avertir le camping le plus rapidement possible par e-mail ou courrier.

• En cas d'annulation sans souscription à l'assurance :



1- annulation survenant plus de 60 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte vous sera remboursée. Une indemnité compensatoire de 20 € sera conservée à titre de frais d'annulation.

2- annulation survenant entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte sera conservée à titre de frais d'annulation.

3- annulation survenant entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total du séjour seront conservés à titre de frais d'annulation.

4- annulation survenant moins de 15 jours avant la date d'arrivée : le montant total du séjour sera conservé à titre de frais d'annulation.

• **En cas d'annulation avec souscription à l'assurance :**

Une partie du montant des sommes payées (hors frais de dossier, coût de l'assurance et taxes de séjour) vous sera remboursée* suivant les conditions d'annulation disponibles sur notre site internet.

L'assurance annulation est facturée 3,5 % du prix du séjour. Elle est facultative et doit être souscrite à la réservation.

* En cas de non-remboursement par l'assurance et sur présentation d'un justificatif, nous vous rembourserons suivant les conditions d'annulation sans souscription à l'assurance, hors coût de l'assurance annulation.

Interruption de séjour : Un séjour interrompu ou une arrivée tardive du fait du client ne pourront donner lieu à aucun avoir, ni remboursement sauf en cas de souscription à l'assurance annulation, suivant les conditions d'interruption disponibles sur notre site internet.

Annulation du fait du camping : en cas d'annulation du fait du camping, sauf cas de force majeure, le séjour vous sera remboursé dans son intégralité. Cette annulation ne pourra donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts.

REGLEMENT INTERIEUR

Extrait (le règlement intérieur, disponible sur demande, est affiché dans le camping ; il appartient au client d'en prendre connaissance et de le respecter) :

- Le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée du séjour (pour plus d'informations, consultez le règlement intérieur du camping disponible sur le site internet).
- Seuls les barbecues électriques sont autorisés. Les barbecues à charbon de bois ou à gaz sont interdits.
- Les visiteurs ne passant pas la nuit devront s'acquitter d'une taxe journalière (se référer aux tarifs en vigueur) ; l'accès à la piscine ne leur est pas autorisé.
- **1 animal maximum par hébergement, (poids maximum 20 kg ; 2 animaux sont autorisés si leur poids cumulé ne dépasse pas 20 kg, merci de nous contacter le cas échéant, option payante pour chaque animal). Attention : les chiens sont interdits sur les plages, et il est fortement déconseillé de laisser votre animal seul dans votre hébergement.**

- Tableau d'ancienneté des hébergements locatifs :

Catégorie	Année d'installation
Cabane Toilée	2017
Mobile home MIDI	2017 à 2024
Mobile home LOGGIA	2015 à 2024
Mobile home GRAND ALIZÉ	2017 à 2022
Mobile home ESTEREL	2023 à 2024
Mobile home HELIOS	2025
Mobile home RIVIERA	2022 à 2024
Chalet PACIFIC	Rénovation intégrale en 2025
Mobile home PROVENCE	2025
Mobile home OCEANE SPA	2026

- L'accès au parc aquatique est strictement réservé aux clients du camping. Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace piscine.
- Le port du bracelet est obligatoire, ainsi qu'une tenue appropriée à la baignade (maillot de bain type slip ou boxer pour les hommes et bikini ou maillot une pièce pour les femmes). *Pour des raisons d'hygiène, le port du short de bain, du burkini ou d'une combinaison de plongée n'est pas autorisé. Seuls les tee-shirts anti UV sont acceptés.*
- L'espace parc aquatique n'est pas surveillé. L'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte.
- **Le règlement intérieur de la piscine et le règlement des toboggans (*ex : taille minimum 1,20m*) sont affichés au sein du parc aquatique ; les clients devront s'y conformer (règlements également disponibles sur le site internet).**

Droit de rétractation

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation.

Protection des données à caractère personnel

Le prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Son intérêt légitime (prospection, gestion de la relation clients, organisation, statistiques) ;
- Le respect d'obligations légales et réglementaires (facturation, comptabilité, la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption).

Le prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du prestataire.

Dans les conditions définies par la Loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus, par courrier électronique à l'adresse info@camping-giens.com, ou par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, à l'adresse suivante : SAS ELC Camping La Presqu'île de Giens, 153 route de la Madrague – 83400 HYERES.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Opposition au démarchage téléphonique

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la Consommation, le client dispose du droit de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Pour cela, il suffit de s'inscrire et de le signaler sur <https://www.bloctel.gouv.fr>.

Droit applicable – Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente (rédigées en langue française) et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Médiation de la consommation

En cas de litige entre le client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le client consommateur au sens de l'article L.133-4 du Code de la Consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du Code de la Consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

24, rue Albert de Mun – 33000 BORDEAUX

www.mediateur-consommation-smp.fr

La loi française est seule applicable au présent contrat.

Le gestionnaire informe en outre le client des dispositions prises pour mettre en œuvre l'article 14 du règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CEE) n° 2006/2004 et la directive n° 2009/22/CE (règlement relatif au RLLC).

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

Droit à l'image

Lors de votre séjour au sein de notre établissement, vous et l'ensemble des participants au séjour êtes susceptibles d'être photographiés ou filmés par un membre du personnel ou par un prestataire externe mandaté par nos services. Cette démarche a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de nos établissements, et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation.

Vous pouvez signaler votre opposition à la diffusion de votre image par écrit, dès votre arrivée, auprès de la Réception. À défaut, les photos ou films sont réputés libres de droit pour tout pays à la signature du contrat de location, et pourront être exploités à but commercial ou publicitaire, en particulier sur les sites internet du Groupe Vacances Giens, les réseaux sociaux (dont Facebook et Instagram), ainsi que sur tout autre support de communication utilisé par nos services (guides de voyage, sites partenaires, portails spécialisés d'annonces, etc...).

Vidéosurveillance

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est placé sous vidéosurveillance. Les images (conservées pendant 30 jours) peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité et par les forces de l'ordre.

Conformément au Règlement Européen de la Protection des Données (RGPD) et aux textes de loi, vous avez la possibilité d'obtenir des informations sur ce dispositif, ou d'exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, en contactant la Direction (se référer à l'affichage obligatoire visible au sein de l'établissement).